



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/WP.7/GE.6/2004/5
5 janvier 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail des normes de qualité
des produits agricoles

Section spécialisée de la normalisation
des plants de pommes de terre

Trente-quatrième session, 22-24 mars 2004, Genève

Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire

**INSERTION DE DISPOSITIONS CONCERNANT LES TUBERCULES RATATINÉS
(ANNEXE III)**

Document présenté par les Pays-Bas et le Royaume-Uni

Note du secrétariat: Différentes maladies peuvent entraîner un flétrissement des tubercules qui se traduit, à son tour, par une perte de robustesse des plants. Dans le présent document, il est proposé d'introduire dans la norme une tolérance spécifique pour les tubercules ratatinés.

PROPOSITION VISANT À INTRODUIRE UNE TOLÉRANCE POUR LES TUBERCULES RATATINÉS

1. Introduction

Un grand nombre de maladies superficielles, par exemple la gale argentée ou la dartrose, affectent principalement l'aspect extérieur du plant et se manifestent par une décoloration superficielle. Par ailleurs, ces maladies n'ont généralement pas d'incidence sur le comportement d'un tubercule de plant de pommes de terre pour ce qui est de la transmission de la maladie à la nouvelle culture ou aux tubercules qui en sont issus. Bien que le tubercule du plant soit porteur des agents pathogènes responsables de ces maladies, il n'y a généralement aucune corrélation entre la gravité de chacune de ces maladies sur le tubercule du plant et l'ampleur du développement de la maladie sur les tubercules fils. Le meilleur exemple à cet égard est celui de la gale argentée, pour laquelle il y a parfois un rapport inverse entre l'étendue de la maladie sur le tubercule du plant et l'extension de cette même maladie sur les tubercules fils. En d'autres termes, il se peut qu'un tubercule du plant qui n'est que légèrement atteint soit à l'origine d'une infection plus grave sur les tubercules fils qu'un tubercule fortement atteint.

Cependant, les zones de décoloration correspondent, en fait, à des lésions du périoderme du tubercule et peuvent entraîner une perte accrue d'humidité et, par conséquent, une déshydratation du tubercule. En cas de maladie superficielle très prononcée, la perte d'humidité peut être excessive ce qui conduit à une déshydratation. Le tubercule se ratatine et perd de sa robustesse, ce qui le rend moins apte à produire un plant. Plutôt que de fixer des normes particulières pour chaque type de maladie, il est proposé d'introduire dans la norme une tolérance spécifique applicable aux tubercules ratatinés. Une telle proposition vise à établir une norme de qualité générale qui permettrait d'éliminer les tubercules de plants de pommes de terre, dont la qualité est médiocre, dans les lots commercialisés et contribuerait ainsi à une croissance saine des cultures issues de plants de pommes de terre.

2. Proposition

Dans l'annexe III section A, ajouter un nouveau point 7:

7. Tubercules ratatinés: tubercules qui sont excessivement déshydratés et flétris
- Plants prébase TC 0 % en poids
 - Plants prébase 0,5 % en poids
 - Plants de base et plants certifiés 1 % en poids

Il n'est pas proposé de modifier la tolérance totale pour les défauts et maladies énumérés dans l'annexe III mais dans le texte se rapportant à la tolérance totale, il faudra remplacer, dans la parenthèse, «2 à 6» par «2 à 7».
